

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

20^{ème} année - N° 3550 - Mardi 07 Janvier 2020 - Prix : 200 Fc

LÉGISLATIVES :

Kiki interdit les meetings de l'opposition



Mohamed Daoudou au 1er meeting du parti Orange.

ÉDUCATION :

Le ministre de l'éducation dit non à la grève de l'UDC

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Janvier 2020

Lever du soleil:
05h 49mn
Coucher du soleil:
18h 37mn

Fadjr : 04h 37mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 52mn
Maghrib: 18h 40mn
Incha: 19h 57mn



TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le bras de fer entre Comores Câbles et Telma se poursuit

Dans une conférence de presse, le directeur de Comores Câbles a répliqué face à la plainte déposée contre lui par la société Telma pour l'avoir avertie de couper l'internet. Ali Karani Ahamada montre qu'il ne fait que respecter le terme du délai d'un accord établi avec l'entreprise Telma et a affirmé qu'il ne considère pas Telma comme un client.

Le courant ne passe toujours pas entre Comores Câbles et la société Telma. Dernièrement, le deuxième opérateur de la téléphonie mobile a porté plainte contre le directeur de Comores Câble pour l'avoir menacé de lui couper l'internet. Dans une conférence de presse tenue hier lundi, Ali Karani a tenu à expliquer cette situation qui dure depuis l'avènement de Telma aux Comores.

« A ma prise de fonction, les câbles qu'utilise Telma ont été déjà branchés par Comores Télécom. Puis Comores Télécom a exigé à

Telma le paiement des factures et elle a refusé tout en arguant qu'elle allait payer à Comores Câbles car c'est elle qui gère les câbles. Et en février 2017, quand nous avons pris la gestion des câbles, on a demandé à Telma de nous payer, elle a encore refusé en expliquant qu'elle n'avait aucun accord avec nous.

Cette situation a duré deux ans. Mais chaque année se tient un conseil d'administration et en 2018, il s'est tenu à Madagascar où on a établi une convention avec les consortiums permettant aux pays membres de vendre les capacités du câble Easy à 15.1 tout en précisant que si un des pays membres décidait autrement, cette association se soumettrait », explique-t-il.

Et de poursuivre que puisque Telco « n'a pas payé » les facteurs, « l'État a signé un arrêté en 2018 m'accordant le monopole de vente des capacités des câbles car au lieu que Telma achète la capacité des câbles aux Comores étant un opérateur sur le sol comorien, elle achète

à Madagascar, ce qui fait que Comores câbles à un seul client qui est Comores Télécom ».

En 2018, le gestionnaire des câbles n'a pas mis en application l'arrêté afin de pouvoir finir un projet avec SFR et Orange. « Cette année, j'ai mis en application cet arrêté tout en mettant de côté 43 000 dollars de deux années sans paiement. Pour cela, nous nous sommes convenus à un accord permettant à Telma de continuer à acheter la capacité à Mada pendant une année. Ce qui veut dire que depuis cette année, Telma doit acheter la capacité chez nous ».

Arrivant au terme de l'accord, le directeur de Comores Câbles a rappelé à Telma de venir régulariser sa situation avant le 5 janvier car après cette date il ne la considérerait pas comme un client. « C'est cette décision qui a poussé Telma à dire que je vais couper des lignes », devait-il préciser.

Pour rappel, Ali Karani a montré que la société Telma avait opté

Le directeur de Comores Câbles devant la presse.



pour un STM 16 mais elle est revenue pour commander quatre STM4 à défaut de machines capables de servir le STM 16. « Et pourtant le STM 4 est un réseau qui se vend très cher que STM 16 car le prix est divisé par deux. Une situation qui nous a défavorisés. Et aujourd'hui, elle a préféré conduire l'affaire devant la justice tout en oubliant

que je peux m'appuyer sur les droits que je possède quant à l'arrêté au lieu de venir trouver un terrain d'entente à l'amiable », regrette-t-il. La décision de justice est attendue ce jeudi, si Telma doit continuer à acheter sa capacité à Madagascar ou aux Comores.

Kamal Gamal

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES :

Démonstration de force du parti Orange à Ajao

Le premier meeting du parti Orange s'es tenu dimanche dernier à Moroni à la place Ajao en présence d'une marée Orange. C'était l'occasion pour Mohamed Daoudou, président d'honneur du parti de présenter l'ensemble des candidats du parti au double scrutin : législatives et communales à Ngazidja.

Après avoir ouvert le quartier général vendredi dernier à Moroni Magoudjou, le parti Orange a entamé les meetings. Dimanche après-midi, le parti a organisé son premier meeting à Moroni à la place Ajao en présence d'une foule nombreuse venue des quatre coins de l'île. Plusieurs sympathisants, membres et amis du parti de Kiki ont répondu massivement à l'invitation à ce grand rassemblement.

« Nous sommes là aujourd'hui



Meeting du parti Orange à la place Ajao.

pour annoncer à la population comorienne que l'Orange existe bel et bien et il est resté très fort », déclare Mohamed Mgomri, doyen du parti. Ce dernier sollicite les membres du parti d'avoir plus de

patience car selon lui, le parti Orange est indivisible. « Orange est seul et unique. Et il est indivisible », devait-il lancer sous les ovations.

Après avoir présenté tous les candidats aux législatives et com-

munaux au niveau de Ngazidja, le président d'honneur Mohamed Daoudou a demandé une forte mobilisation pour montrer au monde que ses candidats seront tous élus « dès le premier tour ». « Ca ne sera pas une surprise puisque nous sommes capables et majoritaires au niveau des îles », se glorifiait-il. D'après lui, le peuple a une confiance en ce parti qui s'aligne derrière la vision du chef de l'État pour l'émergence à l'horizon 2030. « C'est une vision que tout le monde notamment ceux qui veulent un développement réel des Comores doit épouser ».

S'agissant des rumeurs sur une division au sein de la formation politique, Fundi Abderemane rassure les partisans en leur montrant que partout c'est comme ça. « Il y a toujours des mauvaises langues qui ne cessent de parler du mal des autres », avant d'ajouter qu'« il faut se

méfier des soit disant amis car ils disent qu'ils sont avec toi et pourtant ils sont contre toi. Ils ne veulent que leurs intérêts personnels ».

Djoumoi Idjabou, candidat aligné par le parti à Moroni Sud, montre qu'un développement dans un pays sans la paix n'est qu'utopique. C'est pourquoi, selon lui, « nous, députés du parti Orange, une fois élus, nous allons nous battre pour préserver la paix politique, sociale etc... »

Pour Zawali, candidat de Moroni Nord, Zawali, il se targue que son parti n'ait présenté que des candidats jeunes. « Cela signifie que les candidats Orange sont les candidats de la jeunesse. Donc, nous allons proposer des lois pour soutenir le sport en général et les Cœlacanthes en particulier », conclut-il.

Ibnou M. Abdou

LÉGISLATIVES :

Abou Achirafi promet de réconcilier les enfants de sa région

Après l'ouverture de son Quartier Général de campagne à Bandrani, le candidat CRC à la députation Abou Achirafi Ali Bacar a réuni ses lieutenants et certains soutiens en conviant la presse pour s'exprimer.

Mercredi dernier devant ses lieutenants et la presse Abou Achirafi a dévoilé à Bandrani sa stratégie de reconquête de son siège au parle-

ment. Cette première réunion d'échange et d'information pour lancer sa campagne électorale, est dépourvue d'enjeu puisqu'il est candidat unique et sans adversaire. Cet engagement est une des thématiques de campagne, celle de la conduite à tenir durant cette période électorale et éventuellement la gestion des éventuelles crises post-électorales.

Se disant conscient « des divisions entre comoriens, en général et anjouanais en particulier », le can-

didat du parti au pouvoir place la thématique de la réconciliation au cœur de sa campagne. Car, pense-t-il, « tout développement est conditionné par la concorde, la stabilité et la paix civile ».

Et lui d'ajouter, qu'il est profondément « soucieux de l'absence de cadre de concertation et de dialogue » entre les hommes politiques de sa région et de tout le pays. Ce constat lui fait croire qu'il est toujours possible de parvenir à « la

réconciliation des cœurs », sachant que cela demande de la « persévérance, plus d'humilité, de responsabilité mais aussi de sacrifices » indique-t-il.

Abou Achirafi Ali Bacar nourrit le rêve de voir sa région « œuvrer comme jadis dans la fraternité et le partage ». Tel est le leitmotiv de cet ancien directeur général de la sûreté nationale devenu député en 2015 et qui se présente en défenseur de la cohésion sociale. Il appelle ses

électeurs à lui redonner leur confiance. Le candidat de la 7ème circonscription, persiste et signe que « la solution aux problèmes des Comores n'est autre qu'Azali ». Cité dans le dossier de la citoyenneté économique, il a bénéficié de son immunité parlementaire, un privilège « politiquement négocié avec le pouvoir » selon ses détracteurs.

Nabil Jaffar

LÉGISLATIVES :

Kiki interdit les meetings de l'opposition

La raison est simple : « ils ont fait le choix de ne pas se présenter aux élections, qu'ils restent donc chez eux ». Une déclaration qui fait la joie de l'opposition laquelle trouve par là un énième angle de tir.

Une mise en garde aussi bien cocasse qu'illégale. Le ministre de l'intérieur et leader du parti Orange l'a dit sans broncher lors du grand meeting réunissant tous les candidats de son parti au niveau de Ngazidja, à Ajao dimanche 5 janvier : « A l'attention du chef de l'opposition : puisqu'ils ont fait le choix de ne pas prendre part aux élections (législatives), qu'ils restent donc chez eux jusqu'à la fin de la période électorale car rien ne les autorise à tenir des meetings politiques ».

Et s'ils s'avisent à s'affranchir de cette mise en garde ? « Nous allons gérer » leur cas, prévient le ministre connu par son je-m'en-foutisme aux règles démocratiques. Cette annonce que Kiki a faite avec tout son sérieux a amusé l'opposition qui y trouve une énième occasion de tirer à boulets rouges, à raison sans doute, sur le pouvoir.

« Je pense que cela confirme encore une fois que la dictature est là, elle est présente. Le destinataire de ce message s'appelle Azali Assoumani puisque c'est lui qui chante partout qu'il n'y a pas de dictature aux Comores. Je suis intimement convaincu que c'est bien lui le destinataire, et non l'opposition. Nous, nous savons déjà que nous vivons dans une dictature. Kiki demande à Azali Assoumani d'arrêter de dire qu'il y a de la

démocratie aux Comores », devait réagir, amusé, Mouigni Baraka, figure de proue de l'opposition.

« Si nous ne nous sommes pas présentés c'est parce que les conditions pouvant nous donner des garanties n'ont pas été réunies. C'est une mascarade car d'ailleurs il a déjà conclu que ses candidats (du parti Orange) remporteront la victoire « dès le premier tour ». Ça montre que nous avons raison que l'opposition ne se soit pas présentée dans une telle mascarade et je ne peux que m'en réjouir. Dire qu'il va gérer, bah ce n'est pas nouveau. C'est eux qui gèrent tous les jours avec les emprisonnements arbitraires et les exils forcés. Rien de nouveau sous le soleil ! », poursuit l'ancien gouverneur de Ngazidja.

Coté juridique, la déclaration du ministre de l'intérieur ne passe tou-

jours pas. Me Idrisse Saadi, avocat au barreau de Moroni, donne son avis à La Gazette des Comores qui l'a interrogé. « Les droits, les libertés et les garanties ne peuvent faire l'objet d'une suspension qu'en cas de déclaration d'état de siège ou d'état d'urgence, conformément aux dispositions de la Constitution », soutient-il, en référence l'article 19 de la Constitution. « Cette disposition se désolidarise complètement des propos tenus par le ministre de l'intérieur chargé des élections ».

Également le juriste appelle le ministre à « comprendre et surtout savoir faire la différence entre un politicien qui parle en public et un ministre, car son propos est juridiquement conçu comme étant une décision orale. Laquelle décision est en contradiction directe avec

cette disposition constitutionnelle et met en péril la garantie des droits et libertés des citoyens comoriens ».

Il poursuit : « S'entêter unilatéralement dans une privation désordonnée et systématique des libertés fondamentales accordées aux citoyens comoriens par la Constitution, revient à croire que le ministère de l'intérieur est au-dessus de la Constitution de l'Union des Comores, une forme dangereuse tendant à ternir notre jeune démocratie (...) En définitive, le droit à manifester ne saurait souffrir d'une suspension quelconque, que lorsque l'état de siège ou d'urgence a été déclaré, ce qui n'est point le cas ».

TM

CRISE À L'UDC

Maoulida Ahamada appelle les étudiants à se présenter aux examens

Le président de l'Union des étudiants de l'UDC appelle ses camarades à se présenter pour passer les examens aujourd'hui. Maoulida Ahamada fait savoir que l'organisation qu'il représente n'est affiliée à aucun parti et estime que tout le monde doit se présenter pour ne pas manquer des notes au cas où les examens se tiendraient.

Le Syndicat des enseignants de l'Université des Comores (SNEUC) a annoncé une

grève illimitée à compter d'hier lundi 6 janvier lors d'un face-à-face avec la presse où le secrétaire général Abdou Saïd avait tenu à préciser que « les examens sont reportés jusqu'à nouvel ordre ». Dans la foulée, le ministre de l'éducation a adressé une lettre syndicat pour monter son « refus du mot d'ordre de grève ». Le ministre dit en effet « considérer que le calendrier universitaire se poursuit normalement » et demande par conséquent à l'administration centrale de l'institution d'être le garant.

Pris au piège de ce scénario digne d'un film hollywoodien, le président de l'union des étudiants de l'UDC, Maoulida Ahamada, a du se positionner au nom de « tous les étudiants » comme il le fait entendre. « Nous sommes intervenus auprès des doyens après que nous ayons eu vent de ladite grève pour repousser le calendrier car nous craignons que les étudiants se résolvent à l'annonce faite par le syndicat », explique Maoulida Ahamada, qui précise que sa mission est de faire en sorte que « tous

les étudiants puissent être au rendez-vous des examens pour leur bien », car poursuit-il « les doyens sont conviés par le ministère à organiser ces examens ».

Cependant, Maoulida Ahamada fait savoir que l'organisation qu'il représente n'est affiliée à aucune des deux parties, ni au Syndicat ni au ministère. « Si nous insistons pour que les étudiants se présentent ce mardi et que nous avons demandé aux doyens de ne pas tenir les examens lundi, c'est pour ne pas être affilié à aucun camp. Notre camp,

c'est celui des étudiants et ce qui nous fera le plus de bien, c'est la tenue des examens ». En effet, il affirme qu'à l'appel du gouvernement par la voix du ministère de l'éducation, les doyens des composantes concernées à savoir Imam Chafioun, l'École de Santé et le site de Patsy sont prêts à faire passer les examens ce mardi.

A.O Yazid

ÉDUCATION :

Le ministre de l'éducation dit non à la grève de l'UDC

Après l'annonce du Syndicat des enseignants (Sneuc) de partir en grève illimitée à partir du lundi 6 janvier, le ministre de l'éducation nationale a tapé du poing sur la table pour montrer son désaccord total au mot d'ordre du syndicat.

Le feuilleton entre le syndicat des enseignants (Sneuc) et le ministère de l'éducation nationale bat son plein. Après une annonce du secrétaire général du syndicat sur la grève illimitée, la réaction du ministre de l'éducation nationale ne s'est pas fait attendre. Dans un courrier en date du 5 janvier, en réponse à un autre qui lui a été adressé la veille par le syndicat, Moindjie Mohamed Moussa affiche clairement son opposition à la grève.

Le ministre indique en effet que coté gouvernement, le protocole du 2 décembre a été respecté. « Nous avons appris avec regret cette décision d'entrer en grève sans préavis

et d'annuler le protocole du 02 décembre 2019 pour un motif qui ne figure pas parmi les quatre points

audit protocole », lit-on dans le courrier du ministère à l'endroit du Syndicat. « Le ministère de l'éduca-

tion n'a pas failli à ses engagements et que le point restant à débloquent relève aussi de votre responsabilité ».

Le ministre considère que l'université est toujours fonctionnelle. Il invite en outre le Sneuc qu'en cas de litige, ils doivent adresser leur prochain courrier à l'administration centrale de l'université « qui est votre autorité hiérarchique directe ». Une manière peut-être pour le ministère de se décharger un brin de la gestion des sempiternelles crises liées à l'éducation en général.

Jointe au téléphone par nos soins, le secrétaire général du Syndicat campe sur ses positions. « La grève va continuer jusqu'à avoir

gain de cause. Tant que nous n'aurons pas des négociations dans les normes répondant à nos revendications, nous n'allons pas prendre le chemin de l'école » martèle l'air déterminé Abdou Saïd Mouignidaho.

Contrairement aux dires du ministre de l'éducation nationale, le patron du Sneuc montre qu'un préavis de grève a été déposé depuis le 14 novembre. Le document porterait au détail près l'évolution des différentes négociations. « Vu qu'ils n'ont pas respecté leur engagement, nous étions dans l'obligation de rompre le protocole » conclut-il.

Andjouza Abouheir



**l'abonnement
à La GAZETTE tellement plus simple
Contact**

322 76 45



Moroni, 2 January 2020
Dossier Ref: No: OPS/HRM/2019-252

AVIS DE RECRUTEMENT

I. Informations générales

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) à Moroni se propose de recruter une personne pour un poste temporaire dont les détails sont fournis ci-dessous :

N.B : Poste réservé uniquement aux candidats de nationalité comorienne

Fonction :	Assistant Administratif (Homme/Femme)
Fonction du superviseur/Niveau :	Chargée de l'Administration et des Finances
Unité Organisationnelle :	Opérations
Lieu de travail :	Moroni, Comores
Grade :	GS5
Durée du contrat :	12 mois
Date d'entrée en fonction :	27 Janvier 2020

II. But du poste :

Sous la supervision de la Chargée de l'Administration et des Finances, l'Assistant Administratif fournit une assistance et un appui pour diverses tâches administratives liées à l'administration du bureau en conformité avec les procédures et politiques administratives de l'UNICEF.

III. Fonctions et responsabilités

Résumé des fonctions / responsabilités principales :

- Appui à la gestion des réunions et des correspondances de l'unité organisationnelle
- Appui à la gestion des équipements, véhicules et fournitures de bureau
- Appui aux membres du personnel pour les voyages et les déplacements
- Appui logistique pour les événements du bureau
- Appui au traitement des factures
- Soutien administratif général du bureau

IV. Impact des résultats

L'assistant administrative appuie le superviseur dans la compilation et la coordination des produits de travail, en s'assurant que les délais ainsi que les règles et procédures établies sont respectés. Il/elle doit appliquer une bonne connaissance des directives pour soutenir opérationnellement le bureau.

Les indicateurs de performance clés vont au-delà de la rapidité et de l'exactitude du travail pour inclure la planification et l'organisation du travail de l'équipe.

Les assistants administratifs à ce niveau représentent le superviseur dans les communications impliquant l'échange d'informations non routinières, la coordination et le suivi des délais ainsi que l'établissement et le maintien des communications avec le personnel.

V. Qualifications

- * Être de nationalité comorienne et être disponible immédiatement ;
- * Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires sanctionnées par l'obtention d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire, complétées de préférence par des cours techniques ou universitaires liés au domaine d'activité, et en rapport avec les exigences du poste ;
- * Avoir au minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine de travail administratif ou de bureau ; Une expérience au sein du système des

Nations Unies, des Ambassades et/ou des Organisations Internationales et Non Gouvernementales dans les domaines de l'administration constituera un avantage ;

* Bien maîtriser les logiciels de bureautique (Word, Excel, Outlook, etc.)

Disposer des bonnes capacités de communication écrite et en expression orale en français et avoir de bonnes connaissances en anglais. Toute connaissance de la langue locale sera considérée comme un atout.

*Être capable de travailler dans un environnement multiculturel.

VI- SOUMISSION DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont priés de postuler uniquement en ligne via le lien <http://www.unicef.org/about/employ/> et d'y joindre en fichiers attachés une lettre de motivation, CV détaillé, une copie de la carte d'identité nationale ou passeport, une copie du Baccalauréat de fin d'études secondaires et une copie du diplôme le plus élevé.

Tout dossier incomplet ou soumis en ligne après la date limite(10 janvier 2020 ne sera pas considéré.

Remarques:

Les candidatures féminines sont fortement encouragées à postuler.

L'UNICEF est un environnement non-fumeur.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés et recevront une réponse officielle à leur demande de candidature. Nos avis de vacances sont également disponibles sur le site <http://www.unicef.org/about/employ/>

Bien vouloir cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder directement et rapidement à cet avis de vacance de poste dans notre plateforme de recrutement :

<http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/528888?ApplicationSubSourceID=>

LE CHEF DES OPERATIONS

Alain Joseph TOKAM MAMBOU

A l'issue de la finale nationale UFAHARI WA KOMOR qui a eu lieu le samedi 04 janvier dernier à Moroni Al-Camar, Hassanati Ahmed a remporté la couronne de Miss Comores et le groupe Mazoidjou de Bahani, vainqueur de la danse traditionnelle. Des danses traditionnelles et la mise en valeur des habits traditionnels avaient garni le spectacle.

La finale nationale d'UFAHARI WA KOMOR a eu lieu le samedi dernier à Al-Camar à Moroni, ce après les phases régionales dans les îles. Le public a eu droit au Chigoma, Sambé, Simba ou encore Mkimbizi pour la danse traditionnelle, et le Sahare na Subaya, Chiromani, Kanga Mawuwa et Saluva pour les habits, encore traditionnels. L'initiateur de l'événement se dit satisfait et a parlé par la suite d'une « réussite ». « L'événement est bien passé et on a réussi. Ce n'était pas facile mais nous avons

CULTURE

Hassanati Ahmed couronnée Miss Comores 2020

beaucoup travaillé pour y arriver », déclare ému Abdallah Chamssoudine alias APS, avant d'ajouter que « ce que j'ai appris dans cet événement, c'est que dans la vie, il faut avoir un objectif. Mais pour cela, il faut aussi faire des sacrifices (pour atteindre son objectif). Je dois remercier toute l'équipe car on a beaucoup travaillé pour y arriver ». UFAHARI WA KOMOR était un événement culturel qui avait comme but de préserver et valoriser la culture et la tradition du pays "Sitara ya Komor". « Nous sommes la première association qui a réuni les trois îles dans un tel événement. Ce qui n'était pas facile, mais on a réussi », poursuit l'initiateur. De son côté, la toute nouvelle Miss Comores 2020, Hassanati Ahmed de l'association UGEM de Mitsoudjé, n'a pas pu contenir sa

joie. « Je suis très contente. Je n'ai pas les mots pour expliquer ma satisfaction. Mais je remercie mes parents, ma famille, mon association, mes amis ainsi que ma ville pour leur soutien. Ils m'ont soutenue durant toute la période de cette compétition. Si aujourd'hui j'ai gagné c'est grâce à Dieu et eux », se réjouit la jeune femme de 17 ans. Très fair-play, elle a saisi l'occasion pour dire aux autres filles qu'elles sont « toutes des Miss Comores ». « Quelle que soit la gagnante, nous sommes toutes des Miss Comores. Nous avons passé de bons moments ensemble comme si on était des filles de la même famille ». Quant à Abdouroihaman Ali, chef de l'association Mazoidjou de Bahani Itsandra, vainqueur de la danse traditionnelle, il se dit satisfait de la prestation de son groupe.



« On n'a pas travaillé pour rien. Le bon Dieu nous a récompensés. On n'a pas dormi pendant des jours pour préparer cette compétition. Nous sommes les vainqueurs de la danse traditionnelle. Je ne peux qu'être heureux », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

CULTURE

Miss Comores 2020: "Gagner ce concours, c'est un rêve qui s'est réalisé "

L'événement "Ufahari wa Komor" a pris fin dans la nuit du 4 janvier. Outre le concours de danse traditionnelle qui a eu lieu, il y avait le défilé pour l'élection de la Miss comorienne traditionnelle. Hassanati Ahmed, native de Mitsoudjé, finit en beauté car elle est élue la première Miss de cet événement de l'association Como Queen.

Élue Miss Comores à l'occasion de l'événement "Ufahari wa Komor", Hassanati Ahmed se réjouit de cette victoire et ne cache pas sa satisfaction. Pour la jeune Miss, « gagner ce concours est une chose importante car c'est un rêve qui s'est réalisé ». « Ce trophée représente beaucoup de choses pour moi. Déjà, il y a le respect qu'on va me donner, mais aussi le fait de savoir que je vais devoir assumer une grande responsabilité », explique-t-elle sourire aux lèvres. Une première pour cette jeune native du chef-lieu de Hambou qui ne manque pas de rappeler son rêve à participer dans ce genre d'activités. « Avant que notre association me désigne, je n'avais aucune idée de



comment cela allait se passer. C'est une fois que nous nous sommes présentées qu'on nous a appris la manière de défiler et cela s'est bien passé », se souvient-elle. Joyeuse, Hassanati précise avoir su garder sa confiance du début de l'événement jusqu'à sa fin. Et à l'entendre, on comprend que sa première force était ses concurrentes. « Au début, les autres filles n'arrêtaient pas de dire que c'est moi qui allais gagner et cela m'a donné plus

de motivation. Les coaches me prenaient en exemple et j'avoue que je me voyais plus en avance que les autres », concède-t-elle à La Gazette des Comores. A Ngazidja, face à ses concurrentes, elle a su se montrer active et motivée. Elle affirme même qu'elle s'attendait à être « parmi les finalistes ». « Aucune candidate ne pouvait dire qu'elle s'attendait à la victoire. Aux répétitions, on était toutes au même

pied d'égalité ». Dans son "sahar na subayiya (habits d'apparat traditionnels)", la jeune Miss se livre et ne cache pas sa joie. Pour ce qui est de son nouveau statut, Miss Hassanati se dit sereine de représenter les Comores dans une dimension un peu plus mondiale. « Je garde ma confiance tout en ayant en tête cet esprit de compétition qui m'a conduit jusqu'ici. Toutefois, il y a des événements internationaux comme Miss University ou Miss monde auxquels je ne peux pas participer », reconnaît-elle, expliquant au passage que ce sont des événements réservés aux dauphines. L'élection de Hassanati Ahmed ne fait pas l'unanimité. Sur les réseaux sociaux, on qualifie de « politique » les résultats. Sur ce point, si elle s'abstient de tout commentaire, elle tient tout de même à apporter quelques éclaircissements. « Aucune parmi nous, ne savait qu'elle allait gagner. Seulement, il faut rappeler que les résultats se comptaient à 50% sur Facebook et 50% des jurys. Et sur toutes les pages, j'étais en avance. Donc je savais que j'avais déjà ces 50%. Il ne me restait qu'aller chercher les 50% des jurys », explique-t-

elle en laissant savoir qu'elle s'est donnée encore la peine de créer des groupes où elle partageait les liens de vote pour donner plus de chance à sa candidature. De bonne guerre ! Aux concurrentes qui n'ont pas fait le poids face à elle, Hassanati Ahmed réitère son soutien et espère qu'elles ne seront pas découragées et qu'elles seront en mesure de réaliser leur rêve. « L'année prochaine, il y aura un autre concours, alors le mieux c'est de se préparer en conséquence », conclut-elle.

A.O Yazid

Qui est Hassanati Ahmed ?

Née à Mitsoudjé dans le Hambou, Hassanati Ahmed est fille âgée de 16 ans née d'un éleveur et d'une mère au foyer. Actuellement en classe de première S, elle est passionnée de football, fait de la danse et chant traditionnels. Membre d'associations éducatives et culturelles de sa localité, la Miss est une jeune très active socialement qui se dit prête à contribuer pour les autres dans son nouveau statut. Et bien plus encore...

FOOTBALL, COUPE DE LA LIGUE, 1/8E FINALE

Face à Twamaya, le Club Apaches déjoue les pronostics (5-4)

Les résultats de la huitième de finale de la Coupe de la Ligue, phase régionale, restent conséquentes, sauf Apaches # Twamaya. Psychologiquement, accueillir un adversaire sur son terrain de prédilection constitue un avantage. Mais, Twamaya s'est laissé foudroyer devant son propre public par Apaches Club, équipe en chute libre : (5-4), dont (1-1) au temps réglementaire et, (4-3) à la fatidique séance de tirs au but.

À part la grande surprise, réalisée par Apaches Club de Mitsamiouli, actuellement lanterne rouge du championnat des Comores (D1), les résultats de la huitième de finale de la Coupe de la Ligue de Ngazidja paraissent logiques. Mentalement, jouer à domicile offre l'avantage du terrain. Et l'enthousiasme du public aidant, les locaux partent sereins et optimistes. Mais, Twamaya Club de Mvouni, quatrième au classement général (D1) n'a pas su exploiter cet

atout. Il s'est laissé dominer devant son propre public par Apaches Club de Mitsamiouli, une équipe potentiellement relégable, si elle ne se ressaisit pas à temps. La première période de ce choc s'est révélée stérile. Apaches Club de Mitsamiouli et Twamaya Sport de Mvouni se séparent par un score de parité, nul et vierge (0-0). En 2e mi-temps, les Nordistes ont relativement dominé le jeu. Ils ouvrent le score, grâce à une frappe en pivot, effectuée dans un cafouillage, par

Abdou Abdoulkarim (52e, 1-0). Cette domination mitsamioulienne perturbe Mvouni. Son buteur, celui qui a l'habitude d'alimenter les compteurs, se réveille et enflamme le public. Le changement de dispositif opéré par Twamaya Sport de Mvouni au dernier quart d'heure de la partie est à l'origine de cette bouffée d'oxygène. Redynamisés, les joueurs amplifient leur marge d'action. Mohamed Idrisse remet les pendules à l'heure à une minute

de la fin du temps réglementaire (89e, 1-1). Mais, moins concentré, Twamaya Sport de Mvouni se déséquilibre à la séance de tirs au but. Apaches Club de Mitsamiouli se qualifie (4-3).

Bm Gondet

Résultats

Super Sonic # Bonbon Djema : 0-5
Jacm # Enfants des Comores : 2-1
Fc Hantsindzi # Us Selea : 1-1, aux tirs au but 4-4, et 0-1
Volcan # Amicale Club : 3-0

Grand meeting des candidats du parti Orange

